

2008/8730 - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES DU SYSTEME DE RADIOCOMMUNICATION TETRA (DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TELECOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« En 2005, la Ville de Lyon a choisi de renouveler son système de radiocommunication devenu obsolète et ne répondant plus aux besoins actuels et futurs de ses services.

En conséquence, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau système de radiocommunication numérique pour les forces de Police Municipale et les autres services de la Ville dont les missions comportent des déplacements sur la commune de Lyon.

Ce système comprend un site central, le PC Radio, installé au 11, rue Pizay et cinq sites relais implantés sur le territoire de la commune de Lyon permettant une couverture radio de l'ensemble de la Ville. Ce dispositif automatique permet aux agents de la Police Municipale de communiquer avec le site central au moyen de Talkie Walkie pour assurer dans les meilleures conditions leurs missions inhérentes à leur fonction auprès des citoyens tout en garantissant la sécurité des agents de terrain.

Les services des Directions des Sports, Logistiques et Festivités, Zoologie, Unité de Contrôle et de Stationnement, Cimetières, utilisent également au quotidien ce moyen de communication dans le cadre de leur mission respective. Il leur permet de travailler en groupe de parole assurant ainsi une sécurité et une efficacité permanente sur le terrain.

A court terme, d'autres services devraient être équipés durant cette année ainsi que l'année prochaine. Le système de radiocommunication devrait alors réunir plus d'un millier d'utilisateurs de terrain.

La garantie, la maintenance et l'exploitation des équipements ainsi de l'infrastructure du réseau de radiocommunication ont été assurées dans le cadre du marché initial de mise en œuvre conclu en 2004 avec la société AMEC SPIE Communications. Ce marché est arrivé à échéance en fin d'année 2007.

Afin d'assurer la réalisation de prestations de maintenance et d'exploitation pour une continuité de service optimale du système de radiocommunication et poursuivre l'exploitation du réseau, la Ville de Lyon a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert, pour la maintenance et l'exploitation des infrastructures Tétra afin de couvrir les besoins courants pour l'ensemble de ces services.

Le titulaire retenu pour l'exécution du marché aura en charge la maintenance et l'exploitation du système de radiocommunication numérique.

Les prestations et fournitures sollicitées dans le cadre de ces marchés seront :

- la télésurveillance du système ;
- la télémaintenance du système ;
- le dépannage des infrastructures et équipements ;
- la fourniture des pièces détachées.

La Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Lyon, en date du 8 janvier 2008 a retenu la société **ALTECH RPN** comme l'offre la mieux disante.

Suite à ce choix, il est proposé de signer un marché fractionné à bons de commande d'une durée ferme de trois ans. Ce marché sera doté, pour toute sa durée, d'un minimum de 140 000 euros HT et d'un maximum de 420 000 euros HT. »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 janvier 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché de maintenance et exploitation de l'ensemble des infrastructures du système de radio communication Tétra avec la société **ALTECH RPN** ;

- les avenants éventuels et tous les actes contractuels se référant à ces marchés dans la limite des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

2- Les dépenses seront financées dans le cadre du programme « informatique et télécommunications » du Plan des Engagements Financiers sur les opérations « évolution du système d'information », « exploitation télécommunications » « exploitation réseau et serveurs » et « radiocommunication ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE